

La plongée en France

Le Code du Sport (CDS) s'applique aux structures qui organisent une Activité Physique et Sportive (APS), qu'elles soient associatives / bénévoles ou professionnelles.

Devant la grande diversité des structures qui entrent dans cette définition, lors des plongées en France, mieux vaut appliquer le CDS.

Dans de nombreux cas, il y a divergence entre le CDS et nos règles LIFRAS.

On applique toujours la règle la plus contraignante.

Tableau des équivalences

LIFRAS	FFESSM	CMAS	Description FFESSM
1*	N1	1*	Plongeur niveau 1
2*	N2	2*	Plongeur niveau 2
3*/4*	N3	3*	Plongeur niveau 3
3*/4* + GP	N4	3*	Guide de palanquée
	N5	3*	Directeur de plongée d'exploration
AM	E1	1*	Initiateur Club
MC	E2	2*	Initiateur Club - Guide de palanquée
MF	E3 - MF1 - BEES1	3*	Moniteur fédéral niveau 1
MN	E4 - MF2 - BEES2	4*	Moniteur fédéral niveau 2
	E5 - BEES 3		

Profondeur maximum

La plongée à l'air est limitée à 60 mètres.

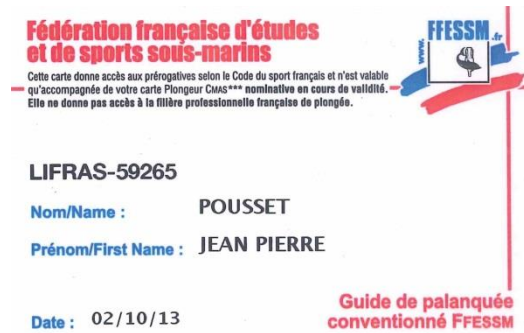
Idem pour le Nitrox mais sans dépasser la pression partielle d'oxygène de 1.6 bars.

A noter toutefois, les plongeurs qui utilisent du nitrox et qui sont titulaires du brevet Nitrox basic sont limités à 20 mètres (Du 1* à l'instructeur3*)

Guide de palanquée

Pour être guide de palanquée et assurer de l'encadrement mais pas de l'enseignement, un plongeur LIFRAS 3*, 4* ou AM doit être muni d'une carte de guide de palanquée FFESSM qu'il doit demander via le site de la LIFRAS.

Les MC, MF et MN sont reconnus comme guide de palanquée. (Enseignants E2, E3 et E4)



Directeur de plongée

Sur le site de l'activité subaquatique, la pratique de la plongée est placée sous la responsabilité d'un directeur de plongée présent sur le lieu de mise à l'eau ou d'immersion de la palanquée.

- Il est responsable techniquement de l'organisation, des dispositions à prendre pour assurer la sécurité des plongeurs et du déclenchement des secours.
- Il s'assure de l'application des règles et procédures en vigueur.
- Il fixe les caractéristiques de la plongée
- Il établit une fiche de sécurité comprenant notamment les noms, les prénoms, les aptitudes des plongeurs et leur fonction dans la palanquée ainsi que les différents paramètres prévus et réalisés relatifs à la plongée. Cette fiche est conservée une année par tout moyen par l'établissement.

La réglementation française n'interdit pas au DP de plonger. Mais son rôle et ses responsabilités restent entiers : en particulier, il doit s'assurer que les conditions de sécurité et de déclenchement des secours en cas de nécessité soient réunies.

Qui est directeur de plongée à la LIFRAS selon le CDS ? Minimum un E3, donc les MF et les MN.

Plongées à l'air, qualifications minimales du directeur de plongée			
	Milieu artificiel	Milieu naturel	
		Enseignement	Exploration
E1 – Initiateur, BPJEPS	✓		
P5 – Plongeur niveau 5			✓
E3 – MF1, BEES1, moniteur CMAS 2*	✓	✓	✓
E4 – MF2, BEES2, DEJEPS, DESJEPS	✓	✓	✓

Plan de secours

Le directeur de plongée établit un plan de secours adapté à sa sortie et le porte à la connaissance des encadrants, des guides de palanquée et des plongeurs autonomes.

Niveau d'encadrement

Les moniteurs club sont encadrant E2, ils peuvent faire de la plongée en enseignement jusque 20 mètres. (Il n'est pas possible à un MC de surveiller une DP pour l'obtention du 3* à 30 mètres lors d'une plongée en France)

Les moniteurs fédéraux sont encadrant E3, ils peuvent faire de la plongée en enseignement jusque 40 mètres. (Limitation à 40 mètres en formation PPA)

Les moniteurs nationaux qui ont obtenus un brevet de MF2 associé sont encadrant E4, ils peuvent faire de la plongée en enseignement jusque 60 mètres.

Enseignement en milieu naturel	E1	E2	E3	E4
Baptême	0-6 m			
Débutant	0 - 6m (max. 4 + 1 P4)			
Débutant en fin de formation		0 - 20m (max. 4 + 1 P4)		
P1 en fin de formation			0 - 40 m (max. 4 + 1 P4)	
P2		0 - 20 m (max. 4 + 1 P4)	0 - 40 m (max. 2 + 1 P4)	
P3				0 - 60m (max. 3 + 1 E4)

Composition des palanquées

	NB	1*	2*	3*	3*PPA	4*	AM	MC	MF	MN
NB								15m	15m	15m
1*				15m	15m	15m	20m	20m	20m	20m
2*			20m	30m	30m	30m	30m, 40m si GP (40m si >5 pl 40m)	40m	40m	40m
3*		15m	30m	40m	40m	40m	40m	40m	40m	40m formation PPA 60m
3*PPA		15m	30m	40m	60m					
4*		15m	30m	40m						
AM		20m	30m, 40m si GP (40m si >5 pl 40m)	40m						
MC	15m	20m	40m	40m						
MF	15m	20m	40m	40m						
MN	15m	20m	40m	40m formation PPA 60m						

Nitrox

S'il y a des plongeurs Nitrox, le Directeur de plongée doit avoir la qualification Nitrox confirmé.

En plongée d'encadrement avec un plongeur Nitrox, le guide de palanquée doit avoir la qualification Nitrox confirmé.

En plongée d'enseignement avec un plongeur Nitrox, le Moniteur doit avoir la qualification Nitrox confirmé.

Matériel de sécurité obligatoire sur les bateaux

- Pavillon Alpha (de nuit : feux Rouge/Blanc/Rouge)
- Tablette de notation immergeable
- Jeux de tables de décompression
- Bouteille d'air de secours + détendeur prête à l'emploi
- Dispositif de rangement et d'arrimage du matériel de plongée
- Moyen de communication permettant de prévenir les secours (VHF)
- Plan de secours
- Trousse de secours
- Eau douce potable
- Couverture isothermique
- Moyen de rappeler les plongeurs en immersion depuis la surface
- Matériel d'oxygénothérapie :
 - BAVU avec sac de réserve d'oxygène
 - 3 masques (petit – moyen – grand)
 - 1 masque à haute concentration
 - Capacité suffisante pour permettre d'assurer d'oxygénothérapie jusqu'à l'arrivée des secours
- Fiches d'évacuation
- Fiches de sécurité